

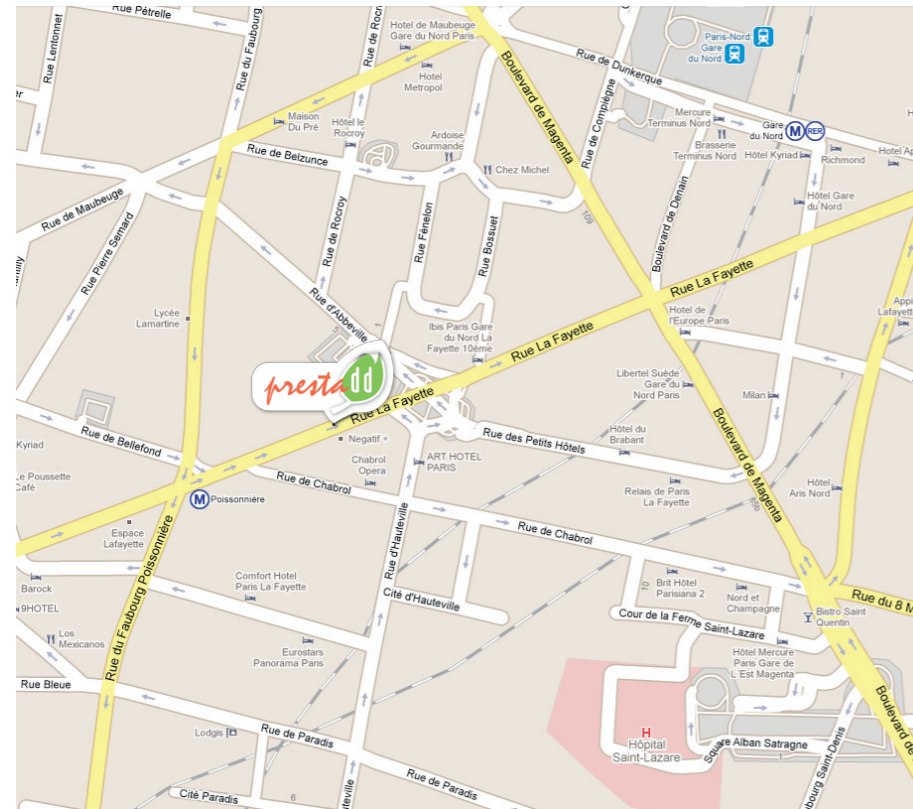
SE RENCONTRER

Charlotte Haroug
+33 (0)1 42 01 80 00
contact@prestadd.fr

c/o Synpase
103, rue La Fayette
75010 Paris

Métro : Poissonnière

Retrouvez-nous sur :
www.prestadd.fr



Dossier de Presse 2011



Des actions concrètes pour des entreprises du spectacle
et de l'événement plus responsables

www.prestadd.fr



LA GÉNÈSE DE PRESTADD®

Les questions de développement durable prennent une part croissante dans nos sociétés, et ce dans tous les secteurs d'activité.

Ces enjeux sont pris en considération par toutes les parties prenantes du secteur du spectacle et de l'événement, qu'il s'agisse :

- **des pouvoirs publics** : la législation des marchés publics commande à la personne publique d'intégrer des critères de développement durable à toutes les étapes de la commande publique (articles 5, 6, 14, 50 et 45 du code des marchés publics)

- **des donneurs d'ordre du spectacle et de l'événement** : émergences de collectifs de festivals engagés, création d'annuaires de prestataires ayant engagé des actions en la matière, multiplication d'initiatives d'organisateur d'événements responsables, etc.

Le Synpase a souhaité s'impliquer et, au-delà, impliquer toute la branche en offrant aux entreprises du secteur un outil innovant, leur permettant de mettre en avant leurs démarches responsables, garantissant aux donneurs d'ordre un niveau d'exigence en matière environnementale, économique et sociale.

L'objectif est de permettre aux entreprises de mettre en œuvre des actions concrètes, simplement et rapidement, et d'en faire un avantage concurrentiel, tout en s'inscrivant dans une gestion responsable du secteur d'activité et de l'entreprise.

UN OUTIL CONÇU POUR ET AVEC LES ENTREPRISES DU SPECTACLE ET DE L'ÉVÉNEMENT

Un label reposant sur des critères objectivables

La démarche Prestadd® repose sur un questionnaire noté, comprenant plus de 70 thématiques comprenant de 2 à 5 questions.

A chaque question à laquelle répond l'entreprise, celle-ci doit obligatoirement fournir un justificatif (facture, bordereau de suivi des déchets, etc.) afin de s'assurer de la validité et de l'objectivité des déclarations.

La pertinence de ces justificatifs est évaluée par la Commission d'attribution qui décide de l'attribution de Prestadd®.

Un site internet collaboratif et participatif

Le portail web Prestadd® se veut **pratique** : il centralise un maximum d'informations utiles à l'entreprise dans le cadre de sa démarche RSE.

Elle peut y trouver notamment des informations juridiques mises à jour régulièrement, des documents de sensibilisation de son personnel, des liens vers les différents sites d'information, etc.

Mais le site prestadd.fr est également une **plateforme collaborative** : les entreprises sont sollicitées afin de nous faire part de leurs idées innovantes et pratiques en matière de développement durable. Ces « bonnes pratiques » sont alors diffusées via le site afin de les faire partager aux entreprises du secteur.

La démarche Prestadd® est également **participative** : lorsque ces bonnes pratiques sont considérées comme pouvant s'appliquer au plus grand nombre, elles peuvent être intégrées au questionnaire.

Un outil d'accompagnement des entreprises

Le Synpase a voulu créer un outil pratique, lisible et abordable. La démarche est bien sûr à but non lucratif, le coût de l'obtention de la marque étant symbolique (prix d'appel à partir de 150 € par an), et uniquement destiné à couvrir les frais administratifs.

Le but est de fournir aux entreprises du secteur un outil conçu pour elles, pratique et **pédagogique**. Ainsi les enjeux majeurs du secteur ont été ciblés, avec des conseils pratiques et des aides s'y rattachant tout au long du questionnaire.

Un outil d'amélioration continue

Prestadd® est attribué à une entreprise pour une durée de trois ans. A sa demande de renouvellement, celle-ci doit justifier d'une amélioration de son score.

Afin de ne pas laisser l'entreprise seule face à ces enjeux, la Commission d'attribution, lorsqu'elle décerne Prestadd®, transmet également une feuille de route indiquant les pistes d'amélioration à explorer.

UN RÉFÉRENTIEL COMPLET

Un questionnaire en ligne

Prestadd® repose sur un portail web et un questionnaire en ligne.

L'objectif est de simplifier la démarche du prestataire et de centraliser toutes les informations dans les trois domaines abordés par le questionnaire. Cette visée pédagogique se concrétise par la mise à disposition de l'entreprise d'une importante base de données (veille juridique, liens vers les sites d'aide, informations sur les filières de recyclage, documents de sensibilisation, etc.).

Ce référentiel reprend les 3 piliers du développement durable :

- **Environnemental** : Economie d'énergie, Economie des ressources en eau, Tri des déchets, Gestion responsable des transports, Réduction de l'utilisation de produits dangereux ou à usage unique, Eco-conception, Biodiversité
- **Social** : Politique Ressources Humaines, Prévention des risques, Formation des salariés
- **Economique** : Achats responsables, Comportement éthique, Pérennisation de l'activité, Intégration dans le tissu économique et social local.

L'entreprise télécharge son questionnaire sous la forme d'un PDF dynamique, et dépose ses justificatifs directement sur le site, via son espace membre (objectif zéro papier).

Un questionnaire évolutif

Vu la rapidité des évolutions technologiques, de la réglementation et des mentalités dans les domaines du développement durable, il semblait plus que nécessaire de créer un **outil souple, évolutif**. Ainsi, le questionnaire peut non seulement intégrer les évolutions réglementaires et être modifié en fonction des évolutions technologiques, mais aussi incorporer les bonnes pratiques innovantes dont les entreprises nous auront fait part.

UNE GOUVERNANCE REGROUPANT NOS PARTIES PRENANTES

Prestadd® est composé de deux organes :

La Commission d'Attribution

Elle assure la partie opérationnelle et constitue l'organe d'attribution de la marque. Elle se compose de 3 collèges bénéficiant du même nombre de voix :

- Collège « labellisés » :
- Collège « donneurs d'ordre » :
- Collège « experts » dans les domaines couverts par le référentiel (institutions, associations, organismes, etc.)

Une fois l'évaluation des dossiers réalisée par la Commission, un plan d'action est proposé à l'entreprise afin de lui permettre d'améliorer sa performance en matière de développement durable.

Le Comité d'Ethique

Il fait figure de comité de pilotage du projet et se réunit une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée. Il est garant du bon fonctionnement de Prestadd® et vote les éventuelles évolutions à apporter au référentiel. Il est également composé de 3 collèges

- Collège « labellisés »
- Collège « donneurs d'ordre »
- Collège « experts » dans les domaines couverts par le référentiel (institutions, associations, organismes, etc.)

Le Comité d'Ethique n'intervient pas dans le processus d'attribution de la marque. Ecocert y siège pour s'assurer de la bonne marche de l'outil.

ILS NOUS ACCOMPAGNENT

La démarche Prestadd® est par essence collaborative. C'est en s'entourant de différents partenaires que le référentiel s'est construit.

Ecocert Environnement

Ecocert Environnement, organisme de contrôle et de certification en matière de développement durable, nous accompagne depuis le début de la création de Prestadd®. Cet organisme certifie la démarche, le référentiel et sa grille de notation. Il pourra également être mandaté par la Commission d'Attribution pour réaliser des audits chez les entreprises postulant à Prestadd®.

Ecocert Environnement ne siège pas à la Commission d'Attribution.



Ils composent le comité d'éthique / la commission d'attribution



Recylum

Recylum est un éco-organisme qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées pour une meilleure protection de l'environnement.



Audiens

Audiens est l'organisme de protection sociale pour l'audiovisuel, la communication, la presse et le spectacle.



Centre Médical de la Bourse (CMB)

Le CMB est le Centre de médecine du travail des intermittents du spectacle.



AFDAS

L'Afdas est l'organisme de financement de la formation pour les professionnels du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité et des loisirs.



PRODISS

Le PRODISS est le syndicat national des producteurs, diffuseurs et salles de spectacles et regroupe près de 300 entrepreneurs de spectacles œuvrant dans le domaine des variétés.



ffm2e

La Fédération Française des Métiers de l'Exposition et de l'Événement fédère 120 entreprises spécialisées dans la conception, la fabrication et l'équipement des stands, des expositions et des événements.



France Congrès

France Congrès est l'Association des Maires des Villes de Congrès. Créée en 1965, elle réunit à ce jour 53 villes.



L'ANAé

L'Association des agences de communication événementielle est l'organisme professionnel du secteur, rassemblant 60 agences de référence.



SNES

Le Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles défend le spectacle vivant dans tous les domaines artistiques et notamment les tournées.

Ministère de la Culture et de la Communication

L'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie

L'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Des actions concrètes pour des événements durables et responsables !

Un accompagnement pour une amélioration continue

Depuis une **dizaine d'années**, le développement durable se décline sous de nombreuses formes (labels, normes, etc.) en n'oubliant aucun domaine, y compris le spectacle vivant. On peut d'ailleurs constater la multiplication d'initiatives d'organiseurs d'événements responsables.

Afin d'améliorer continuellement la gestion des événements et de mieux maîtriser leurs impacts (environnementaux, sociaux / sociétaux et économiques), il est primordial que les prestataires techniques adhèrent aussi à cette démarche en imaginant de nouvelles méthodes de travail.

L'implication du Synpase pour le développement durable depuis 2004, s'est concrétisée en 2006 par la signature de la Charte Eco-événement (22 Novembre 2006). Le Synpase a ensuite décidé de poursuivre son engagement en élaborant un **référentiel** décrivant **les bonnes pratiques** en matière de développement durable.

Je souhaite obtenir la marque PRESTADD®

Espace membres

Identifiant

 Vous avez oublié vos identifiants ?

Télécharger la présentation

Réglement
Comité d'éthique
Commission d'attribution
Prestadd®
Presse
Temoignages
Partenaires
Entreprises Prestadd®
Contacts

Prestadd®

Réglement
Comité d'éthique
Commission d'attribution
Prestadd®
Presse
Temoignages

Prestadd® permet de **guider les prestataires** dans leurs démarches en faveur du durable.

Les critères relatifs au développement durable prennent une part de plus en plus importante dans les entreprises sélectionnées dans les appels d'offre : **Prestadd® vous offre un concurrentiel en garantissant à vos donneurs d'ordre un niveau d'exigence environnementale, économique et sociale**

L'outil Prestadd® s'appuie sur un référentiel divisé en 3 volets.

Volet Environnement
 Economie d'énergie, Economie des ressources en eau, Réduction des transports, Réduction de l'utilisation de produits polluants, Biodiversité

Je souhaite obtenir la marque Prestadd®

Réglement
Comité d'éthique
Commission d'attribution
Prestadd®
Presse
Temoignages
Partenaires
Prestadd®

1. **Remplissez** le formulaire suivant et votre référent PrestaDD vous communiquera vos codes d'accès à l'espace membre :
2. **Connectez vous** à votre espace membre avec les identifiants qui vous auront été communiqués
3. **Téléchargez** le questionnaire d'évaluation et remplissez-le en fournissant le plus de détails possible. Les dossiers sont à renvoyer via l'espace membre vous permettant également l'ajout de pièces jointes.

1. **Remplissez** le formulaire suivant et votre référent PrestaDD vous communiquera vos codes d'accès à l'espace membre :

Nom de l'entreprise
 Activité de l'entreprise
 Numéro de SIRET

Comité d'éthique

Réglement
Comité d'éthique
Commission d'attribution
Prestadd®
Presse
Temoignages
Partenaires

Il fait figure de comité de pilotage du projet et se réunit une fois par an, à l'issue de l'événement. Il est garant du bon fonctionnement de Prestadd® et vote les modifications à apporter au référentiel. Il est également composé de 3 collèges :

- Entreprises labellisées
- Syndicats du secteur
- Institutions / associations reconnues dans le monde du développement durable

Le Comité d'Ethique n'intervient pas dans le processus d'attribution.